

Vade-mecum Projets EAC 2020-2021



La délégation académique à l'action culturelle met à votre disposition un vade-mecum pour vous accompagner dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle et vous aider dans l'élaboration de vos projets. Ceux-ci participent à l'objectif du 100% EAC.

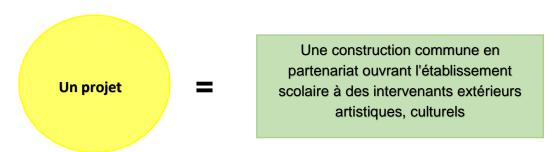
Comment donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part ?

Les projets résultent de la concertation entre un établissement scolaire et les différents acteurs d'un territoire afin de construire une proposition artistique et culturelle cohérente à destination des élèves, dans tous les domaines des arts et de la culture : <u>Document ressource: le PEAC dans les établissements</u>

Monter un projet : quelle méthodologie ?

Document ressource: quelle méthodologie? http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Education_artistique_culturelle/PDF/Projets_EAC_20_17-2018/DOCUMENTS_RESSOURCES_aide_monter_projets/methodologie_PEAC.pdf

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (http://eduscol.education.fr/cid56865/education-artistique-et-culturelle.html



IMPORTANT:

Le parcours d'éducation artistique et culturel se déploie aujourd'hui à l'échelle des territoires de projets que sont les intercommunalités.

Des conventions d'éducation artistique et culturelle signées avec les collectivités sous forme de contrats territoriaux accompagnent ces intercommunalités dans l'élaboration d'une politique commune Co-construite avec les opérateurs locaux, les structures/acteurs culturels de proximité, aux côtés de l'Etat (Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale), de la Région, du Département et d'autres partenaires institutionnels potentiels. Les objectifs et le cadre d'actions opérationnelles définis dans ces contrats concernent tous les temps de vie de l'enfant (notamment scolaire, péri et extra-scolaire).

N'hésitez pas à vous rapprocher des intercommunalités (EPCI): <u>Consulter la liste des territoires sous contrat—contacts: renseignements/ programme d'actions culturelles</u>

Appel à projet 2020-2021

La saisie de vos projets artistiques et culturels pour l'année 2020-2021 se fait en ligne via deux plateformes selon le type d'établissement scolaire et selon le type de projet:

La plateforme ADAGE	La plateforme SICORRA
Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse	Application APERA-Net - Découverte Région Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Adage accessible à la communauté éducative via le portail d'applications ARENA	https://sicorra.rhonealpes.fr
Calendrier / Dépôt des projets Du 9 juin 2020 au 22 septembre 2020	Calendrier / Dépôt des projets Du 20 mai 2020 au 30 juin 2020
Etablissements scolaires concernés :	Etablissements scolaires concernés :
Ecoles, collèges, lycées, EREA publics et privés sous contrat d'association avec l'État	Lycées et EREA publics et privés sous contrat d'association avec l'État
Type de projets :	Type de projets :
 Projets répondant : aux principes fondateurs de l'EAC énoncés dans La charte pour l'éducation artistique et culturelle aux textes de référence sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle au cadre posé par les circulaires relatives à la mise en place des ateliers, classe à P.A.C dans une démarche pédagogique et de Coconstruction partenariale de qualité Projets s'inscrivant dans des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux Chorales Projets 2019-2020 reportés A noter : la participation du Rectorat (DAAC) Seule la rétribution des artistes ou professionnel de la culture, de culture scientifique et technique est éligible à la subvention du Rectorat (DAAC) Par ailleurs, une demande d'IPE peut être formulée dans le cadre d'un atelier. 	 Projets groupes-classes construits avec des intervenants artistiques se situant dans une démarche de création et de diffusion, dont le travail est repéré. Ateliers de pratique artistique, pendant ou hors du temps scolaire, à hauteur de 12h d'intervention max. pour les projets dits de « sensibilisation artistique », et de 25h max. pour les projets dits « d'approfondissement artistique » Sorties vers des sites culturels régionaux s'inscrivant dans un projet pédagogique, Sorties vers des lieux de Mémoire. Sorties vers des sites culturels situés en dehors du territoire régional pour les établissements frontaliers, dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles de proximité. Résidences d'artistes, lorsqu'elles sont mises en place sur des territoires choisis en concertation avec les services de l'Etat et si possible avec d'autres niveaux de collectivités Dispositifs: Lycéens et apprentis au cinéma, Lycéens et apprentis à l'opéra, Prix littéraire des lycéens et apprentis d'Auvergne-Rhône-Alpes En savoir plus: lien Découverte Région (voir infos pratique)
Avis de la commission sur les projets (Début novembre 2020) Courrier officiel adressé aux chefs d'établissement (Avis consultable également sur la plateforme).	Vote des projets en Commission permanente selon le calendrier régional (Automne 2020)

Renseignements / contacts

► ADAGE - Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

Pour vous aider à l'élaboration de vos projets, vous pouvez contacter :



La Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) : <u>ce.daac@ac-clermont.fr</u> - Tél : 04 73 99 33 54 Les personnes ressources de la DAAC :

- Professeurs référents thématiques
- Professeurs référents départementaux
- Professeurs relais missionnés auprès des structures artistiques et culturelles
- Référent culture de votre lycée

Les enseignants du premier degré peuvent se rapprocher des IEN arts et culture au sein des DSDEN et/ou des conseillers pédagogiques départementaux :

• DSDEN de l'Allier : Jean DOUCHET Contact : jean.douchet@ac-clermont.fr

• DSDEN du Cantal : Monique VIVENOT Contact : monique.vivenot@ac-clermont.fr

• DSDEN de la Haute-Loire : Sylvia CROZEMARIE

Contact: Sylvia.Crozemarie@ac-clermont.fr

DSDEN du Puy-de-Dôme : Patrick GONTHIER

Contact: patrick.gonthier@ac-clermont.fr

Assistance technique de la plateforme ADAGE :

Contact : plateforme académique <u>assistance@ac-clermont.fr</u>

► SICORRA – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Pour vous aider à l'élaboration de vos projets lycées :



Sandrine AMENOUCHE-GUYON - Chargée de mission - Tél : 04 73 31 75 93 Sandrine.AMENOUCHE-GUYON@auvergnerhonealpes.fr

- Pour l'Allier et la Haute-Loire: Cédric LOPEZ -Instructeur -04 26 73 55 24
- Pour le Cantal et le Puy-de Dôme: Isabelle PACHOT –Instructrice -04 26 73 60 62 <u>decouverteregion-culture@auvergnerhonealpes.fr</u>

Assistance technique de la plateforme APERANET SICORRA : decouverteregion-lycee@auvergnerhonealpes.fr

▶ DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme : Agnès MONIER, Conseillère action culturelle et politiques interministérielles <u>agnes.monier@culture.gouv.fr</u>

Tél: 04 73 41 27 85



Pour l'Allier et le Cantal: Anne-Noëlle BOUIN, Conseillère action culturelle et politiques interministérielles anne-noelle.bouin@culture.gouv.fr Tél: 04 73 41 27 10

► Enseignement privé sous contrat

Hélène LANORE <u>helene.lanore@icfpauvergne.org</u>

Direction Diocésaine du Puy de Dôme Tél: 04 73 92 13 06

▶ RESEAU CANOPÉ

 Jocelyne MAZET - Responsable territoriale Arts, Culture & Société -Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes

Contact: jocelyne.mazet@reseau-canope.fr

Carole LAISNE - Directrice Atelier canopé 63 - Clermont -Fd

Contact: Carole.laisne@reseau.canope.fr

• François GRANIER - Directeur Atelier canopé 03 - Moulins

Contact: François.granier@reseau.canope.fr

Christophe DESOMER - Directeur Atelier Canopé 15 - Aurillac

Contact: Christophe.desomer@reseau-canope.fr

• Frédéric GRUDZIEN – Directeur Atelier Canopé 43 - Le Puy-en-Velay

Contact: Frédéric.grudzien@reseau-canope.fr

